

**Déclaration FNEC FP-FO**  
**Commission Académique d'Action Sociale**  
**28 juin 2024**  
**Académie de Bordeaux**

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Académique de l'Action Sociale pour les personnels de l'Éducation Nationale,

Avec sa Confédération, la FNEC FP-FO considère que la dissolution de l'Assemblée nationale par le président Macron constitue un aveu d'échec. Oui, aveu d'échec à contenir ou à apporter des réponses aux colères qui se sont exprimées dans les urnes. Colère face à une inflation toujours élevée, aux reculs du pouvoir d'achat, à l'envolée des factures énergétiques. Colère face aux reculs des services publics, à la situation de l'hôpital public, au manque de moyens et d'effectifs dans les écoles. Colère aussi face aux déserts médicaux, colère toujours vive face à une réforme des retraites rejetée par une immense majorité de la population et imposée sans véritable débat au Parlement, colère face au recul inédit des droits, engagé par la réforme de l'Assurance chômage.

À Force Ouvrière, nous ne nous laisserons pas instrumentaliser. La seule politique que nous faisons, c'est de la politique syndicale... Nous continuerons à revendiquer l'augmentation de la valeur du point d'indice, l'amélioration des conditions de travail, l'abrogation de la réforme des retraites et le retour à la retraite à 60 ans, l'abrogation du « choc des savoirs », de la réforme des Lycée Professionnels et de toutes les réformes néfastes aux intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels de nos adhérents, l'abandon de Parcoursup et du SNU, l'annulation de toutes les coupes budgétaires et des suppressions de postes, le retrait du projet de réforme Guerini de destruction de la Fonction publique et des statuts, le retrait de la réforme de l'assurance-chômage, etc.

La FNEC FP-FO exprime toute sa solidarité avec les peuples qui subissent des violences. Nous restons inexorablement attachés à la liberté, la liberté d'expression et à la liberté d'opinion, et exprimons notre solidarité avec toutes celles et ceux qui sont inquiété.e.s, convoqué.e.s, condamné.e.s, insulté.e.s parce qu'il la défende.

Alors que le président Macron a décidé d'augmenter les crédits militaires de 413 milliards d'euros dans la loi de programmation militaire, le ministre Lemaire annonce 10 milliards de réduction budgétaire pour 2024 dont 700 millions pour l'éducation nationale. Ces dépenses militaires doivent cesser immédiatement pour être redistribuées, notamment dans l'Action Sociale.

Dans le cadre de l'Action Sociale, nous dénonçons l'activité de l'action Préau. La FNEC FP-FO rappelle que l'action sociale, c'est l'argent de tous les agents qui leur est redistribué au moyen de prestations sociales, sur le principe de la solidarité ouvrière. Cette gestion est publique. Préau c'est le contraire de l'action sociale. C'est une association privée qui n'a pas raison d'être. Les prestations fournies par Préau concurrencent les prestations statutaires gérées dans les instances statutaires : CIAS, SRIAS, CNAS, CAAS, CDAS. Par ailleurs, les délégués syndicaux qui siègent au CIAS, en SRIAS, CNAS, CAAS, CDAS sont désignés par les organisations syndicales et les sièges sont répartis d'après les résultats aux élections professionnelles, contrairement aux membres de Préau qui siègent à son Assemblée Générale, élus entre eux.

De plus nous ne pouvons que déplorer la baisse du budget de l'action sociale entre 2023 et 2024. Lors de la réunion du mois de mai, les services académiques, ainsi que les représentants de la MGEN semblaient craindre une baisse plus importante. En craignant le pire, on accepte le moins... Nous ne pouvons admettre d'accepter le moins lorsque nous constatons les difficultés que les agents rencontrent au quotidien, du fait de l'inflation et de la non valorisation du point d'indice. Sans parler des contractuels ou AESH qui reçoivent des salaires pour certain.e.s indécents. Nous demandons donc à ce qu'ils soient revus à la hausse l'an prochain afin de permettre à tous les personnels qui nécessiteraient d'une aide, d'en bénéficier sans restriction et selon leurs droits.

Nous revendiquons également l'augmentation des taux des prestations d'action sociale à minima de 10 % pour commencer puis leur indexation sur l'inflation. La FNEC FP-FO revendique l'abandon des règles du quotient familial pour l'octroi des prestations d'action sociale. La FNEC FP-FO attire l'attention de la ministre sur l'urgence sociale de ces revalorisations.

Pour terminer, nous nous interrogeons sur le fait que les APEH soient sur une enveloppe à part. Pourquoi une enveloppe à part puisqu'elles sont gérées sur la même enveloppe budgétaire que les autres prestations ? Nous rappelons l'attachement de la FNEC FP-FO aux prestations statutaires (notamment les PIM à réglementation commune), gérées par le budget de l'Éducation Nationale et pilotées lors des CAAS. Nous demandons donc à ce que le budget de l'APEH ne soit pas établi sur une enveloppe séparée, ainsi que le prévoient les statuts de la circulaire FP4 n°1931 du 25 juin 1998.

Pour la FNEC FP-FO  
**Florence Texier, Benjamin Braghini**